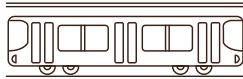


# BULLETIN D'ADHÉSION CONI'FER 2026



**Le Coni'fer a besoin de vous pour continuer à faire vivre cette belle aventure ferroviaire**



Coni'fer  
2 l'orée des pistes  
25370 Les hopitaux-Neufs  
contact@conifer.fr  
conifer.fr  
03 81 49 10 10



## INFORMATIONS DE L'ADHÉRENT·E

Nom :

.....  
Prénom :

.....  
Nationalité :

.....  
Adresse :

.....  
Code postal :

.....  
Ville : .

.....  
Téléphone :

.....  
Email :

- Membre actif : 50 €
- Couple : 75 € Merci de nous indiquer les informations pour les 2 personnes
- Membre bienfaiteur : 100 €

- Membre étudiant : 25 €
- Membre étudiant : 25 €
- Membre mineur : 1€ (accord parentale)

## Réglement :

Chéque

Espèce

Virement : FR76 1080 7000 5042 0191 5669 626

En réglant votre cotisation annuelle, vous devenez membre du Coni'fer pour une durée de 1 an.

La cotisation permet notamment de couvrir les frais de fonctionnement de l'association, dont l'assurance obligatoire.

Toute demande d'adhésion est soumise à validation par le Conseil d'administration, après réception du règlement de la cotisation pour l'année en cours.

Une fois l'adhésion validée, une carte d'adhérent vous sera transmise.

Le règlement de la cotisation vaut acceptation pleine et entière des statuts de l'association ainsi que de son règlement intérieur.

## **1. Engagement et durée**

- L'adhésion est valable pour l'année civile en cours, du 1er janvier au 31 décembre.
- La cotisation n'est ni remboursable ni transférable.

## **2. Assurance**

- La cotisation comprend la participation obligatoire aux frais d'assurance couvrant les activités de l'association.
- L'adhérent s'engage à respecter les consignes de sécurité imposées par l'assurance.

## **3. Données personnelles**

- Les informations collectées sont nécessaires à la gestion de votre adhésion et ne seront jamais cédées à des tiers.
- Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données.

## **4. Responsabilités**

- L'adhérent reconnaît participer aux activités sous sa propre responsabilité et s'engage à respecter les règles de l'association.
- L'association ne pourra être tenue responsable en cas de non-respect du règlement intérieur.

## **5. Communication**

- En adhérant, vous acceptez de recevoir les informations et communications officielles de l'association (emails, convocations, notifications).